

## **DEC112130DR03**

*Décision fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la Délégation Ile-de-France Est pour l'année 2011.*

### **Le Délégué Régional,**

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique,
- Vu le décret du 19 janvier 2006 portant cessation de fonctions et nomination du directeur général,
- Vu la circulaire FP n°1487 du 18 novembre 1982 portant application du décret n°82-447 du 28 mai 1982,
- Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu la décision n°206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au Centre national de la recherche scientifique, et notamment son article 24,
- Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 18 novembre 2008,
- Vu la décision n°DEC11054DRH du 14 avril 2011 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour 2011,

### **Article 1 :**

Au titre de l'année 2011, les organisations syndicales les plus représentatives pour la Délégation Ile de France Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

#### **Pour les personnels chercheurs :**

syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)

syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)

syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)

syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

syndicat SUD-Recherche EPST

syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA-RECHERCHE)

#### **Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :**

syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)

syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)

syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)

syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche  
(SNPTES-UNSA-RECHERCHE)

syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

syndicat SUD-Recherche EPST

**Article 2 :**

La décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 16 septembre 2011

Le délégué régional

Brice Kerber

Décision n° 112123DR04

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

---

Vu la décision n° 05A070DR04 du 28 novembre 2005 nommant Mme Virginie CHAIGNON agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Virginie CHAIGNON dans l'unité du CNRS n° UPR3082.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 septembre 2011  
Le directeur de l'unité  
Jacqueline CHERFILS

Pour le CNRS,

La déléguée régionale  
Michèle SAUMON